

---

**Présents :** Jean-Charles GALLET, Sébastien ALLAGNAT, Irène BADIN, Serge BIESSY, Abdelkader BOUKACEM, Jean-Luc FAYET, Martine GAUTHIER, Gilbert LAVAL, Jean-Pierre LOVET, Jean-Luc MION, Yvette MOLLON, Jean-Michel POINARD, Anne-Marie RABATEL, Bernard TALBOT, Carine TONEGHIN, Cécile VINCENT.

**Excusés :** Michel NOEL, Nadine TRUFFAUT.

---

### **Préambule**

En ce dernier conseil du mandat Monsieur le Maire a tenu à remercier l'ensemble des membres du conseil, adjoints et conseillers, du CCAS et de la caisse des écoles ainsi que le personnel communal pour leur implication dans la gestion de la commune. Il fait part de sa satisfaction d'avoir su avec son équipe améliorer le cadre de vie en respectant les engagements formulés en 2008.

### **Approbation de la séance précédente**

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Délibérations et délégations**

Le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le dernier conseil municipal.

### **Urbanisme**

Les différents dossiers d'urbanisme en cours sont présentés :

- 4 déclarations d'intention d'aliéner
- 5 certificats d'urbanisme
- 11 déclarations préalables
- 4 permis de construire

### **Nouveaux points**

#### **Convention d'étude et de veille foncière avec l'EPORA**

Monsieur le Maire a rencontré courant février les services de l'Établissement Public Foncier de L'ouest Rhône-Alpes (EPORA) afin d'étudier la faisabilité d'une mission de veille foncière « multisites » qui s'inscrit dans un des axes d'intervention du Programme Pluriannuel d'Interventions de l'EPORA.

Il explique au conseil que l'EPORA est un établissement public à caractère industriel et commercial sous contrôle de l'État il a vocation à négocier et mener les procédures permettant de constituer des réserves foncières en amont de la phase de réalisation de projet d'aménagement public.

Monsieur le Maire indique que le périmètre de veille foncière proposé comprend les 3 secteurs identifiés comme stratégiques et prioritaires en 2012 pour l'accueil de nouveaux programmes de logements suite à l'étude d'aménagement de centre-bourg réalisée par la commune :

- Le cœur du bourg
- Site de l'ancienne papèterie, actuellement en friche, en entrée du village
- Terrain nu d'environ 1ha situé au cœur du tissu résidentiel et représentant un potentiel de densification.

Monsieur le Maire mentionne que la présente convention a pour but de définir, sur le plan technique et financier, le partenariat entre la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien, la Commune de Saint Victor de Cessieu. La durée de la convention est fixée pour une période de 4 ans à compter de la date de la signature.

**Il est demandé au Conseil municipal :**

de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention de veille foncière entre la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien, la Commune Saint Victor de Cessieu et l'EPORA, et toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Opposition :</b>	<b>0</b>
<b>Approbation :</b>	<b>15</b>

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

***Séance levée à 21h15***